

Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023
DÉLIBÉRATION n°2023_10_13AVOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE & DEVELOPPEMENT SOCIAL – SOLDE DES SUBVENTIONS AU TITRE
DE L'ANNEE 2023

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	39	42	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Michéline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS - Joël LALOYAU – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysson CURTY – Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Mr Didier TOUVRON a quitté la salle			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Steve GABET, David CHAMARD, Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN
Convocation envoyée le : 11 octobre 2023
Affichage de la convocation le : 11 octobre 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 26 OCT. 2023
n°: 017-200041614-20231017-2023_10_13-DE
Date de publication sur le site Internet : - 2 NOV. 2023

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE & DEVELOPPEMENT SOCIAL – SOLDE DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire du 18 janvier 2023,

Vu le vote du budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Aunis-Sud selon la délibération n°2023-02-21 du 21 février 2023

Vu l'avis émis par la commission Enfance Jeunesse Famille réunie le 9 octobre 2023,

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Madame Pascale GRIS conseillère déléguée en charge de l'Enfance Jeunesse Famille informe les membres de l'assemblée que les acteurs locaux habituellement accompagnés financièrement par la Communauté de Communes Aunis-Sud dans le cadre de l'Enfance Jeunesse Famille ont déposé des demandes de subventions, au titre de l'année 2023.

Madame Pascale GRIS rappelle que la somme de **718 363 euros** a été inscrite au budget 2023 au titre des subventions relevant de l'Enfance-Jeunesse-Famille.

Madame Pascale GRIS annonce que l'association Aunis GD cesse son activité « animation » pour 2023 pour les projets Lud'Aunis et Anima'Jeux. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril, une subvention correspondant à 50% de celle allouée en 2022 et correspondant à la somme de 5 100 € avait été votée mais non versée. C'est pourquoi, le montant de cette subvention sera retiré.

Madame Pascale GRIS précise qu'un premier accord de subvention a été arrêté en avril 2023 pour l'ensemble des subventions structurelles, à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2022.

Elle rappelle également que des avances de subvention ont été accordées, par décision du Président, aux structures enfance jeunesse famille en début d'année 2023.

Par la suite, les membres de la commission Enfance-Jeunesse-Famille se sont réunis. Ils ont étudié le 9 octobre dernier, les modalités de calcul pour l'attribution des soldes de subvention, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire arrêtée.

Madame Pascale GRIS indique qu'au regard des éléments déclaratifs des heures CAF réelles 2022 de certains centres de loisirs et des heures facturées petite enfance, l'enveloppe budgétaire n'apparaît pas suffisante.

Or, la conjoncture économique actuelle ne permet pas de baisser les critères de subvention établis en 2022.

C'est pourquoi, la commission a donné un avis favorable pour conserver les modalités appliquées précédemment, à savoir :

- **Pour l'accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D**

Maintien de la base de calcul suivante :

- 280 euros pour un stage base BAFA,
- 240 euros pour un stage approfondissement BAFA,
- 460 euros pour un stage base BAFD,
- 300 euros pour un stage approfondissement BAFD.

- Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques",
Modalités de calculs présentées :
 - accompagnement structurel des Accueils Petite Enfance
 - o 1,75 euros par heure enfant facturées n-1,
 - o 6 euros de l'heure d'ouverture pour les LAEP,
 - o 15 000 euros par ETP pour les RAM associatifs,
 - accompagnement structurel Jeunesse
 - o 19 600 euros par E.T.P. d'animateur jeunes.
- Pour les Accueils Collectifs de Mineurs,
 - 0,80 euro par heure enfant déclarée.

Ces différentes propositions permettraient aux structures de conserver une situation financière stable.

Ainsi pour le volet enfance – jeunesse- famille, le budget s'élèverait à **732 372 € soit une augmentation de 14 009 €** du budget voté, réparti selon les thématiques suivantes :

- accompagnement structurel Accueils Collectifs de Mineurs	401 108 €
- accompagnement structurel petite enfance	188 024 €
- accompagnement structurel jeunes	98 000 €
- accompagnement structurel familles	17 150 €
- projets collectifs et autres	24 930 €
- volet formations	3 160 €
Sous total	732 372 €

Madame Pascale GRIS présente ensuite les propositions de subventions par structure :

- <u>Associations</u>	
• Aunis GD	1 000 €
• Aux P'tits Câlins	29 719 €
• Bambins d'Aunis	70 594 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	29 727 €
• Compagnie les 3C	400 €
• Echiquier Surgérien	1 416 €
• Les Jolis Mômes	14 880 €
• U.D.A.F. 17	1 000 €
• Les Petits Galopins	19 472 €
• L'Ilot Vacances	29 147 €
• Nature Environnement	500 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	28 274 €
• Relais Petite Enfance Grains de Soleil	7 900 €
• Scouts de France	1 880 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	55 810 €
• Outil en main	250 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	28 518 €
- <u>Communes Membres</u>	
• Commune d'Ardillières	9 008 €
• Commune de Bouhet	1 916 €
• Commune de La Devise	89 €
• Commune de Marsais	2 895 €
• Commune de Surgères	7 457 €
- <u>S.I.V.O.S</u>	
• S.I.V.O.S. Ballon / Ciré	4 563 €
• S.I.V.O.S. Genouillé / Saint Crépin	7 348 €
• Commune de Saint Saturnin du Bois	9 778 €

VOLET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président en charge du développement social, rappelle que la somme de **175 500 euros** a été inscrite au budget 2023 au titre des subventions relevant du développement social.

Monsieur Christian BRUNIER, précise qu'un premier accord de subvention a été arrêté en avril 2023 pour l'ensemble des subventions structurelles, à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2022.

Ensuite des modalités de calcul ont été envisagées, à savoir :

- concernant les structures d'insertion
 - o participation à hauteur de 2 135 euros par ETP,
- pour les espaces de Vie Sociale
 - o accompagnement de 4 000 euros pour les structures n'ayant pas de co-financement,
 - o accompagnement de 1 000 euros pour celles bénéficiant d'un co-financement.

Poste socio-éducatif et de prévention – 10 250 € par ETP.

Monsieur Christian BRUNIER précise que l'ensemble des structures ont maintenu un niveau élevé d'activité malgré la situation sanitaire. A noter également une augmentation des emplois pour les associations d'insertion. Les propositions de répartition des subventions prennent donc en compte des éléments de contexte.

Ainsi pour le volet Développement Social, le budget qui s'élève à **191 320 €**, soit une **augmentation de 15 820 €** du budget voté se répartit comme suit :

- accompagnement Insertion :	115 205 €
- accompagnement Espace Vie Sociale :	9 000 €
- accompagnement structurel et projet CAC :	67 115 €
Sous total	191 320 €

Monsieur Christian BRUNIER présente ensuite les propositions de subventions par structure :

• Aunis GD	37 363 €
• AROZOAAR	15 340 €
• Association d'aide à l'emploi	4 900 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	38 682 €
• Bambins d'Aunis	2 000 €
• Accorderie	2 000 €
• PAPJ	500 €

Monsieur Christian BRUNIER précise les lignes budgétaires supplémentaires à rattacher au volet Développement Social, à savoir :

• Action A chacun son toit :	15 000 €
• CIAS :	463 500 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération d'attribution des subventions telle qu'elle a été présentée à l'Assemblée.

Monsieur Didier TOUVRON quitte la salle et **Monsieur Denis DUBOURGNOUX** ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Avec 42 voix pour

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois d'octobre 2023 pour le volet Enfance Jeunesse Famille :

Accords de subventions aux Associations dans le cadre de l'enfance jeunesse famille

• Aunis GD	1 000 €
• Aux P'tits Câlins	29 719 €
• Bambins d'Aunis	70 594 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	29 727 €
• Compagnie les 3C	400 €
• Echiquier Surgérien	1 416 €
• Les Jolis Mômes	14 880 €
• U.D.A.F. 17	1 000 €
• Les Petits Galopins	19 472 €
• L'Ilot Vacances	29 147 €
• Nature Environnement	500 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	28 274 €
• Relais Petite Enfance Grains de Soleil	7 900 €
• Scouts de France	1 880 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	55 810 €
• Outil en main	250 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	28 518 €

Accords de subventions aux Communes Membres dans le cadre de l'enfance jeunesse famille

• Commune d'Ardillières	9 008 €
• Commune de Bouhet	1 916 €
• Commune de La Devise	89 €
• Commune de Marsais	2 895 €
• Commune de Surgères	7 457 €

Accords de subventions aux S.I.V.O.S dans le cadre de l'enfance jeunesse famille

• S.I.V.O.S. Ballon / Ciré	4 563 €
• S.I.V.O.S. Genouillé / Saint Crépin	7 348 €
• Commune de Saint Saturnin du Bois	9 778 €

- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois d'octobre 2023 pour le volet Développement Social :

Associations dans le cadre du Développement Social

• Aunis GD	37 363 €
• AROZOAR	15 340 €
• Association d'aide à l'emploi	4 900 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	38 682 €
• Bambins d'Aunis	2 000 €
• Accorderie	2 000 €
• PAPJ	500 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

AR Prefecture

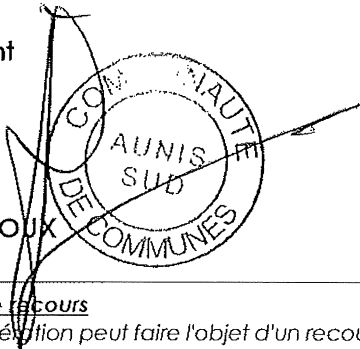
017-200041614-20231017-2023_10_13A-DE
Reçu le 26/10/2023

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 octobre 2023

Le Président

Le secrétaire de séance

Jean GORIOUX



Yannick BODAN

A handwritten signature in black ink.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.